

L'an deux mil vingt-deux, le VINGT HUIT FEVRIER à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Étaient présents :** Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / G. RATAJEZAK – **Adjoints** - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / S. ORIVELLE / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – **Conseillers Municipaux**

**Excusés représentés :** S. KLYZ par G. RATAJEZAK / Es. BRUN par MI. SANCHEZ / O. ROYER par G. CLEMENSON / Em. BRUN par M. HOFFMANN / E. COUPET par L. CLEMENSON / M. HOFFART par G. PAQUIN / R. CASTEL par A. DEL BASSO / G. BUCHET par C. MAFFRE / R. VIARD par T. VERMEILLE

**Secrétaire de séance :** Magali CLAUZEL

**Secrétaire de séance adjointe :** Magalie LEFFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

---

La séance est déclarée ouverte à 19 h 05.

### **1° - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Magali CLAUZEL en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Maire souhaite que l'assemblée ait une pensée pour le peuple Ukrainien qui vit des moments difficiles avec cette guerre aux portes de l'Europe, il se félicite de la solidarité de l'Europe et de la France avec le peuple Ukrainien et considère que ce qui se passe est extrêmement grave.

Il énonce ensuite les pouvoirs.

### **2° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 13 DECEMBRE 2021**

Mme DEL BASSO signale qu'elle a voté contre et non abstention pour les points 4 et 5 portant sur les régimes indemnitaires RIFSEEP et IAT.

Mme MAFFRE souhaite rectifier ses propos dans les questions diverses au sujet de sa question sur l'appel à projet de la gare, elle précise qu'elle a rebondi sur la réponse de M. QUESTA en demandant s'il s'agirait d'une délégation de service public ce qui lui a été confirmé. Elle a également rebondi en questionnant sur la possibilité d'ouverture ou non du camping puisque la dernière fois que le camping a ouvert, il s'agissait également d'une délégation de service public. Elle poursuit en souhaitant rectifier le compte-rendu concernant l'intervention de M. QUESTA page 5. Il n'est pas retranscrit que M. QUESTA avait évoqué le fait que le camping serait attribué à la future médiathèque. Elle a rappelé que sa remarque était de dire que si la commune doit fermer le camping et s'il y a un projet de bibliothèque ou médiathèque qui a été décidé par la majorité, elle souhaite que cela soit discuté et débattu en conseil municipal. Elle demande que ses propos soient retranscrits en ce sens.

M. QUESTA approuve la modification du compte-rendu.

Mme MAFFRE revient également sur la page 6 du compte-rendu, elle précise que lorsqu'elle quitte la salle, c'est qu'elle souhaite et qu'elle répète depuis 2 ans, que pour elle, un conseil municipal regroupe plusieurs avis, différentes façons de penser, elle évoque qu'il est possible de penser différemment et pour autant s'entendre sur certains sujets. Elle ajoute que lorsqu'elle a quitté la salle, elle n'était pas en colère mais elle ne souhaitait pas une nouvelle fois entrer dans un énième débat. Elle termine en disant que lorsqu'elle a lu dans la presse que le maire avait fait un monologue d'une heure, elle ne regrettait pas d'avoir quitté la séance et elle précise que pour elle, le temps du conseil municipal doit être consacré à des échanges intéressants.

M. Le Maire répond à Mme MAFFRE qu'il n'a rien à retirer de ce qu'il a dit, qu'après plusieurs mois voire plusieurs années, il se devait de répondre à certaines contre-vérités en questions diverses du conseil municipal.

**APPROUVE à l'unanimité**, le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2021.

**3° - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS DE POUVOIR :**

Suite à la décision concernant le jugement de l'explosion des bouteilles de gaz en 2017 pour lequel la commune de Jonquières s'est constituée partie civile, Mme MAFFRE demande si le Maire a eu un retour des personnes sinistrées et si elles ont été indemnisées à hauteur de leurs attentes.

M. Le Maire répond que selon les renseignements qu'il a eus notamment pour ce qui concerne les propriétaires de vignes, les indemnités n'ont pas été suffisantes pour couvrir tous les dégâts constatés. Il précise que la commune n'a jamais été informée de l'évolution de l'enquête et de la convocation au tribunal et ce qu'il regrette.

À la question de M. RUCHON qui demandait si la commune était associée à un collectif, M. le Maire répond qu'en solidarité des personnes impactées par cette catastrophe, la commune de Jonquières, s'est portée partie civile seule.

**Le Conseil Municipal prend acte** de la communication des décisions n° 2021-D-028, n° 2021-D-029, n° 2021-D-030 et 2022-D-01 prises par M. le Maire en vertu de ses délégations de pouvoir.

**4° - CCPRO - RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC SERVICE D'EAU POTABLE (RPQS)**

M. RUCHON revient sur le sujet déjà évoqué en 2019 et 2020 sur la perte de 43 000 m<sup>3</sup> il avait demandé comment il était envisagé de corriger ces pertes, est-ce que des travaux étaient prévus pour récupérer les fuites, est-ce que des capteurs de sectorisation ont été posés pour identifier les fuites. N'ayant eu aucune réponse à ce jour, il rappelle que 43 000 m<sup>3</sup> représentent 64 000 € et qu'il s'agit d'une perte de 22 612 € pour la commune. Il pense qu'il serait nécessaire de s'intéresser à ces fuites. La dernière fois il lui avait été répondu que les fuites étaient peut-être dues aux travaux sur la route de Camaret. Les travaux étant terminés, il pense qu'il faudrait interroger le délégataire sur la perte de ces 43 000 m<sup>3</sup> chaque année.

M. QUESTA répond que c'est à la CCPRO de voir avec le délégataire et de faire des contrôles puisqu'il s'agit maintenant d'une compétence de l'intercommunalité. Il précise qu'il sera effectivement demandé à la CCPRO d'effectuer des contrôles.

**PREND ACTE** du rapport 2020 établi par la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour la Commune de Jonquières.

**5° - CCPRO - RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS)**

M. RUCHON invite le public à se renseigner sur ce qu'est un RPQS, il s'agit d'un document où apparaît des informations supplémentaires qui sont, pour lui, essentielles, il pense qu'il serait bon de demander à la CCPRO de fournir les rapports plus détaillés qui permettent d'apprécier l'état des réseaux et de se projeter sur l'avenir.

M. QUESTA précise que le rapport complet est consultable soit en mairie soit sur le site de la CCPRO.

**PREND ACTE** du rapport 2020 établi par la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

**6° - SOLiHA - CONTRAT DE PARTENARIAT 2022-2023**

M. QUESTA répond à M. VERMEILLE qui demandait le périmètre qui est concerné en indiquant qu'il ne l'avait pas exactement et qu'il lui serait communiqué.

Mme MAFFRE demande si une communication va être effectuée aux personnes du secteur concerné par boitage, ce à quoi M. QUESTA répond que c'est en réflexion.

M. RUCHON demande si l'intervention de SOLiHA pour le compte de la commune concerne uniquement les opérations sur les façades et si les 29 264 € correspondent à l'aide de 30 % ce que M. QUESTA confirme. En réponse à M. RUCHON qui souhaitait savoir si le nombre de façades couvrait le montant, il acquiesce puisque cela concerne 16 façades en moyenne qui sont effectuées sur chaque opération.

**APPROUVE à l'unanimité**, le contrat d'intervention 2022-2023 à passer avec SOLiHA84 pour le point information amélioration de l'habitat et le suivi des subventions façades, pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui peut être prolongé par avenant.

**7° - PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT - PEB**

Mme MAFFRE précise qu'effectivement ce dossier a été évoqué en commission urbanisme. Elle rappelle que la commission a pour objectif de donner des orientations et notamment l'orientation de la majorité mais qu'il ne s'agit pas d'acter le sujet lors de la commission.

Elle demande la confirmation qu'il est demandé au Conseil Municipal de voter la révision du PEB ce que M. QUESTA confirme. Elle rappelle que le PEB impacte aussi l'urbanisme et que c'est l'avenir pour Jonquières. Elle indique que la base aérienne va être fermée pendant les travaux qui vont durer 2 ans pour l'arrivée des rafales. Elle explique que même si la base aérienne n'est pas remise en question au vu de l'actualité et au point de vue économique, il y a une différence entre un mirage 2000 et un rafale au niveau du bruit. Elle exprime que ce qui la dérange est que la préfecture demande de voter un PEB qui n'a pas été changé depuis 1985, elle se demande pourquoi le changer maintenant sans savoir l'impact que vont avoir les rafales. Se positionner et faire un choix de zone lui semblent prématurés. Elle évoque les rotations 2024 pour les mirages qui s'élèvent à 16 000 puis à 20 000 par an et pas de chiffres pour les rafales. Elle se demande comment connaître l'impact des rafales, comment l'urbanisation peut être orientée, elle n'est pas contre le changement d'un PEB mais elle pense qu'une fois que le PEB sera voté, il sera impossible de le revoter. Elle craint qu'il soit reproché au conseil municipal d'avoir voté ce PEB.

M. QUESTA répond que cette révision avantage la commune. Il pense qu'il y aura moins de rotations puisqu'il n'y aura plus d'escadron « école » donc il y aura moins de vols.

Mme MAFFRE aimerait avoir des chiffres en raison de la différence entre le bruit d'un mirage et le bruit d'un rafale. Elle pense que la période n'est pas la bonne, que le PEB est à modifier mais que ce n'est pas le moment c'est la raison pour laquelle, personnellement elle s'abstiendra.

Mme MAFFRE répond à M. QUESTA qui considère que la commune a suffisamment attendu cette révision du PEB, qu'elle est très inquiète, qu'elle espère que cela n'impactera pas la vie des jonquiérois et que la côte immobilière ne va pas baisser. Elle termine en disant qu'elle pense que la commune n'est pas prête à changer de PEB maintenant.

M. QUESTA lui répond qu'il faudra toujours une limite, que les zones concernées seront toujours délimitées et que ce PEB, à son sens, avantage Jonquières.

Mme MAFFRE considère que le PEB avantage Jonquières aujourd'hui mais que dans 2 ans la donne en matière de décibel ne sera plus la même.

M. VERMEILLE intervient à son tour en évoquant qu'il s'agit d'un sujet sensible. Il explique qu'il est difficile de dire si la commune est avantagée selon la position de chacun. En effet, il considère que sur le plan du développement économique et foncier, la commune est avantagée mais elle est désavantagée sur le plan du bruit, ce à quoi M. QUESTA répond qu'effectivement il est difficile de contenter tout le monde.

Il évoque ensuite qu'il aurait été nécessaire d'ajouter au dossier les relevés LDN qui, au départ, définissaient des zones plus larges et au nombre de 4. Il ajoute que si cette solution avait été retenue, toute la commune aurait été impactée, la commission préfectorale a permis de faire une autre proposition, celle présentée lors de cette séance qui est plus restreinte et qui permet d'ouvrir du foncier sur la commune.

M. le Maire rappelle que la courbe C du PEB de 1985 passait dans un premier temps à hauteur d'Intermarché, puis par décision du Préfet la commune a été obligé d'étendre la courbe C jusqu'à l'avenue du 11 novembre, route de Camaret. Il explique que la situation devenait difficile à gérer puisque cela impactait de plus en plus d'habitations. Il poursuit en expliquant que c'est le Préfet qui choisit la courbe qui est cette fois-ci plus élevée et qui rétrécit la zone C. Il précise que l'intensité de bruit se définit par le bruit mais aussi par le nombre de mouvements. Il indique qu'il n'y aura plus de vol de nuit sachant qu'un vol de nuit équivaut à 10 vols diurnes.

Après l'intervention de M. VERMEILLE, M. Le Maire précise qu'il pourra y avoir des vols de nuit pour l'entraînement au combat mais qu'il n'y aura plus de vols dans le cadre de la formation pilote ce qui devrait faire baisser la nuisance sonore. Il précise que la projection faite a été votée quasiment à l'unanimité pour cette proposition de PEB. Il pense que c'est une avancée intéressante pour la commune de Jonquières.

Mme MAFFRE interpelle le Maire en évoquant ses propos et ce qu'il vient de dire que ce qui compte est le nombre de rotations pour les rafales et que pour le moment il n'y a pas suffisamment de données. Elle interroge sur le fait que la perspective pour les mirages a été donnée et demande une perspective pour les rafales.

M. QUESTA répond qu'il est impossible d'avoir une projection puisque cela dépendra des missions alors que pour les mirages il s'agissait d'une école qui était beaucoup plus prévisible dans le nombre annuel de rotation des avions.

Mme MAFFRE rappelle que certaines personnes risquent d'être impactées par ce nouveau PEB alors qu'ils ne l'étaient pas. M. QUESTA précise que cela peut concerner seulement la zone agricole ce à quoi Mme MAFFRE répond qu'il y a aussi des fermes qui vont avoir une diminution de la valeur de leur bien. Elle rappelle qu'il faut changer ce PEB mais qu'elle était favorable à attendre l'arrivée des rafales avant de se prononcer.

M. Le Maire explique qu'il est favorable à ce nouveau PEB qui lui semble cohérent, qu'il était pour une réduction de la zone C qui était importante sur Jonquières ce qui a été fait dans cette révision. Il indique que le nombre de rotations annoncées n'a jamais été atteint jusque-là.

M. VERMEILLE rappelle que les chiffres annoncés soit 16 000 rotations de rafales ne devraient pas être supérieurs sachant que lorsque pour ce qui concerne les mirages, l'apprentissage fait qu'un élève effectue plusieurs décollages ou atterrissages. Il rappelle également l'intérêt économique pour le bassin de vie et pense que c'est une donnée à intégrer.

Mme MAFFRE ne remet pas en cause l'intérêt économique de la base, mais elle précise que cette révision concerne les zones, qu'en terme d'économie, que ce soit des rafales ou des mirages cela ne change pas mais que ce qui va changer c'est le bruit.

Mme MICHELS demande s'il serait possible d'intégrer le rapport entre DB normale et LDB pour une meilleure compréhension lorsque le dossier sera consultable par les Jonquiérois.

**D'EMETTRE, par 23 voix pour, 2 contre (A. DEL BASSO / A. SCIACQUA LERIDON), 4 abstentions (C. MAFFRE / R. CASTEL / G. BUCHET / L. RUCHON), un avis favorable sur le projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome d'Orange-Caritat tel que proposé par M. le Préfet du Vaucluse. Ce projet sera soumis à enquête publique pendant laquelle des modifications pourront être apportées.**

#### **8° - TRANSACTIONS IMMOBILIERES**

**Pas de question, ni intervention,**

**PREND ACTE** de la présentation du bilan des transactions immobilières 2021 :

- > Cession par la Commune : NEANT
- > Acquisition par la Commune : NEANT

#### **9° - MANIFESTATIONS CULTURELLES DE MAI A SEPTEMBRE 2022**

Mme MAFFRE exprime sa surprise sur l'absence de budget pour chacune des manifestations.

G CLEMENSON répond qu'il s'agit pour l'heure de valider les dates des manifestations à venir, pour ce qui est du coût de chaque animation, il précise que cela dépendra du budget 2022.

Mme MAFFRE demande si elle parle du courrier qu'elle a adressé en Mairie maintenant ou après le vote.

**Le micro ne fonctionnant pas les propos de M. Le Maire en réponse à Mme MAFFRE ne peuvent pas être retranscrits.**

Mme MICHELS demande pourquoi les autres manifestations de l'année ne sont pas évoquées, ni celles organisées par la bibliothèque.

M. CLEMENSON répond qu'il s'agit des manifestations où les dates sont figées, les dates des autres manifestations ne sont pas encore définitives.

Mme MAFFRE félicite le maintien de la journée provençale parce qu'il s'agit d'une manifestation pour laquelle les Jonquiérois et les personnes du territoire sont attachés. Elle intervient au nom de Mme BUCHET, excusée qu'elle représente lors de cette séance, elle fait part de la remarque de Mme BUCHET qui était surprise de ne pas voir inscrit certaines animations et se demandait si cela signifiait qu'elles étaient annulées.

G. CLEMENSON répond que ce sont des animations proposées par la bibliothèque qui sont maintenues mais qui n'apparaissent pas dans ce projet de délibération.

**AUTORISE à l'unanimité, les manifestations culturelles des 15 mai, 21 juin, 13 juillet et du 2 au 5 septembre.**

Mme MAFFRE revient, avant les questions diverses, sur le sujet du courrier qu'elle a adressé en rappelant le règlement intérieur qui autorisait l'ajout d'une question orale du moment que la demande était effectuée dans les temps, ce qu'elle a fait par courriel. Elle poursuit en expliquant que cette question orale demandait un point financier mais aussi un point moral au sujet de la culture. Elle estime que la culture est importante, que c'est du lien social, elle trouve que Jonquières est très triste et que des administrés se plaignent sur le fait qu'il ne se passe plus rien à Jonquières. Elle est consciente qu'avec la crise covid c'est compliqué mais elle pense qu'il faut mettre un coup d'accélérateur sur les animations à Jonquières. Elle aurait souhaité que l'ensemble des élus en parlent tous ensemble. Elle pense que la culture est l'affaire de tous et que ce n'est pas seulement en

commission des finances que cela doit être évoqué. Elle poursuit en expliquant que de nombreuses questions doivent être abordées : vers quoi la municipalité souhaite aller, à qui s'adresser, qu'est-ce qu'il manque, est-ce que l'on accroche la culture à un projet de territoire ou à un projet de développement touristique, est-ce qu'il est possible de travailler avec le CCAS. Elle pense que c'est une question légitime qui doit être abordée dans un autre conseil municipal afin que les élus puissent échanger et construire un projet. Elle insiste et pense que cette question orale était légitime et que la commission des finances n'a pas vocation à discuter de la programmation culturelle.

#### **10° - QUESTIONS DIVERSES**

M. VERMEILLE évoque le courrier d'un jonquiérois adressé à l'ensemble des conseillers municipaux et soulève le fait que ce courrier n'a pas été transmis à l'ensemble des élus par la mairie puis il lit, à l'assemblée, le courrier qui fait part de la demande de M. FORTUNET de débaptiser l'école Dr BOUCHER, nom de son grand-père.

M. le Maire explique que le grand-père de M. FORTUNET, le docteur Alphonse BOUCHER était un homme très estimé par les jonquiérois, le conseil municipal de l'époque a donné son nom à l'école. Il exprime sa surprise concernant ce courrier. Il explique qu'il n'a pas encore répondu à M. FORTUNET qu'il connaît très bien et qu'il recevra afin d'avoir d'une explication.

Il pense que sa lettre n'est pas en rapport avec la situation, l'école est une belle réalisation qui a été effectuée dans un esprit lié aux économies d'énergie. Il reconnaît qu'il y a eu quelques dysfonctionnements, mais il est fier de ce qui a été réalisé. Il assume les difficultés qu'il y a eu, pour lui c'est le rôle du Maire et il en prend la responsabilité. Il explique qu'il ne peut pas être le Maire qui débaptise une école reconnue de tous les jonquiérois. Pour conclure sur le sujet il trouve que c'est un courrier avec des termes très inappropriés et il rappelle qu'il recevra M. FORTUNET s'il accepte, il attendait seulement que les choses soient un peu apaisées et lui fera certainement visiter l'école.

G. CLEMENSON évoque la conversation qu'il a eue avec M. FORTUNET auquel il a expliqué qu'il est opposé à ce que l'école perde son nom et que cette école est digne du Dr BOUCHER, qu'elle est magnifique.

Mme MAFFRE évoque que ce qui la dérange c'est que le Maire ne parle que de lui, elle souligne que ce courrier a été adressé à M. le Maire et aussi à l'ensemble des conseillers municipaux. Elle regrette la position de M. FORTUNET et rejoint G. CLEMENSON mais que pour autant si une famille écrit ces propos c'est pour exprimer un mal-être et pense qu'il faut échanger sur le sujet. Elle pense que c'était peut-être un prétexte pour ouvrir le débat. Elle en profite pour souligner qu'elle regrette que les élus n'aient pas reçu ce courrier tout comme les invitations aux assemblées générales des associations. Elle pense qu'il n'y a pas de petits élus, qu'il y a le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition. Elle pense que tous les élus méritent d'être informés lorsque les jonquiérois le demandent et elle estime que c'est un dû.

G. CLEMENSON pense que si demain on débaptise l'école, pour tous les jonquiérois elle restera l'école Dr BOUCHER.

Pour terminer, M. Le Maire évoque le recensement qui s'est très mal passé, il précise que cela ne concerne pas seulement la commune de Jonquières, que c'est préoccupant que les concitoyens ne se soient pas mobilisés. Il souhaitait souligner en conseil municipal le travail des agents recenseurs qui ont fait un travail exceptionnel pour obtenir le maximum de réponses de la part des administrés. Il évoque certaines paroles désobligeantes envers les agents recenseurs. Il évoque le fait qu'il y a un pourcentage plus important qu'il y a 5 ans de personnes qui ne sont pas recensées. Il explique que cela peut avoir une répercussion sur le plan financier puisqu'une partie de la dotation de l'Etat est

calculée sur la population. Il remercie très sincèrement tous les agents recenseurs et en particulier le personnel communal qui a participé et M. RATAJEZAK en charge du recensement en espérant qu'il n'y ait pas trop de conséquences financières.

Il évoque également la crise sanitaire qui dure depuis 2 ans et l'impact qu'elle a entraîné sur tous les services et les élus, notamment en charge de travail dans un tel environnement. Les dossiers sont, en effet, beaucoup plus compliqués à gérer et il remercie l'ensemble du personnel communal au nom de tout le conseil communal tous services confondus, pour la détermination dont ils font preuve.

Il remercie également particulièrement Mme LEFER, Directrice Générale des Services, en soulignant son travail pour trouver des solutions pour le recensement.

Il remercie une nouvelle fois le personnel communal et évoque la crise qui semble aller mieux sans crier victoire et s'interroge sur les conséquences que cette crise peut avoir dans les jours et les mois à venir notamment sur la santé mentale des personnes.

M. RUCHON demande s'il est envisageable de convoquer, à nouveau, les séances du conseil municipal au centre socio-culturel afin de régler les problèmes de micro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Fait en Mairie de JONQUIERES,

Le 10 Mars 2022,



Le Maire,

Louis BISCARRAT

La Secrétaire de Séance,

Magali CLAUZEL

*M.*

